

Dissolvant pour ciment

Solution de nettoyage spécialement conçue pour l'enlèvement de voiles de calcaire et de ciment sur surfaces en béton et ouvrages de maçonnerie.

Domaine d'utilisation :

Le dissolvant pour ciment élimine sans problème les efflorescences et lixiviations souvent inévitables sur les ouvrages de maçonnerie et le béton. En outre, il permet également d'éliminer facilement les petites souillures.

Matériau :

Le dissolvant pour ciment est un liquide clair à faible odeur.

Mise en œuvre :

Le dissolvant pour ciment est prêt à être utilisé et n'a pas besoin d'être dilué. La surface de béton ou d'ouvrages de maçonnerie doit être soigneusement prémouillée. Ensuite, pulvériser le nettoyant sur les surfaces concernées, à l'aide d'une lance de pulvérisation pour jardin/arbres fruitiers ou autres. Lors de la pulvérisation, les surfaces claires se mettent à "mousser". L'effet du dissolvant pour ciment peut être intensifié par un nettoyage mécanique (p. ex. avec une brosse à poils durs). Le cas échéant, plusieurs applications peuvent être nécessaires afin d'éliminer entièrement les souillures.

Avant que le nettoyant ne sèche, la surface nettoyée doit être abondamment rincée à l'eau, en procédant de bas en haut.

Consommation :

La consommation dépend du degré d'encrassement et du pouvoir d'absorption du support. Il faut environ 100 à 150 ml par m², en fonction du mode d'application.

Stockage :

Le stockage doit être effectué à l'abri du gel. Après un stockage prolongé dans le récipient fermé, le dissolvant pour ciment doit être remué avant d'être utilisé.

Indication concernant les ingrédients, conformément à la recommandation CE :

5 – 15 % d'acide inorganique, < 5 % d'agents tensioactifs non ioniques, acide organique, arômes. Contient de l'acide chlorhydrique.

Conditionnement :

flacon de 1 litre
bidon de 5 litres

A noter :

Pour tous les travaux avec le dissolvant pour ciment, il faut protéger aussi bien les yeux que les mains. Laver immédiatement à l'eau claire les éclaboussures sur les vêtements.

Toutes les surfaces autres que les surfaces en béton, en éléments préfabriqués en béton, en plaques de béton lavé, crépies, revêtues de chapes, en briques recuites ou autres matériaux en céramique, doivent être recouvertes.



Dissolvant pour ciment

Remarques :

Respecter les consignes de sécurité figurant sur l'emballage.

Les indications reposent sur des essais d'envergure et de larges expériences pratiques. Elles ne sont cependant pas applicables à chaque cas particulier. C'est la raison pour laquelle nous conseillons d'effectuer le cas échéant des essais d'application. Sous réserve de modifications techniques impliquées par le perfectionnement. Pour le reste, nos conditions générales de vente s'appliquent.

Pour toutes autres informations, appeler le :
Service d'assistance téléphonique : 0049 (0) 180/3 000 462

BAHAG AG
Postfach 100561
D-68005 Mannheim

BAUHAUS SCHWEIZ AG
Sägetstrasse 5
CH-3123 Belp / Berne

BAHAG AG
Postfach 4000
A-4600 Wels

BAUHAUS ZAGREB k.d.
Škorpi Kora 27
HR-10000 Zagreb